

CTPM DU 11 JUILLET 2011 :

« TOUT IRAIT DANS LE MEILLEUR DES MONDES... ENFIN PRESQUE ! »

1. LE DISCOURS DU MINISTRE

Un Auto sastifecit.

En prévision de ce CTPM, les organisations syndicales du MCC, résolues à faire front commun, avaient transmis au ministre une déclaration préalable appelant des réponses précises de sa part¹. Cette déclaration dénonçait notamment le manque de visibilité de la politique culturelle du gouvernement et la dégradation de nos conditions de travail. Nous espérons également faire prendre conscience au ministre du mécontentement grandissant des agents qui s'est notamment exprimé dans la quasi-totalité des DRAC.

Ce CTPM intervenait également quelques jours après les propos de Frédéric Mitterrand dans un interview au Nouvel Observateur (26 juin) qui a profondément déstabilisé les agents du Ministère qui se sont sentis trahis et humiliés. Jusqu'à ce jour, nous avons attendu vainement un rectificatif de sa part informant l'ensemble des agents du ministère qu'il pouvait s'agir d'une désinformation et d'une manipulation destinées à lui nuire. A défaut, un communiqué d'excuses aurait été le bienvenu. Rien ne s'étant inscrit sur nos messageries, nous en avons conclu que le ministre assumait l'exercice d'autosatisfaction et les attaques contre des pans entiers du ministère qui constituaient la trame de cet interview. Lors de son discours, Frédéric Mitterrand y a fait référence en s'exprimant sur les désormais célèbres « os de poulets mérovingiens » Nous avons eu l'occasion de dénoncer ces propos qui jetaient l'opprobre sur la communauté archéologique, en relayant le fonds de commerce même de tous ceux qui s'évertuent à détricoter une loi perçue par eux comme un frein à leur volonté de bétonner tout ce qui peut l'être. Le malaise a d'ailleurs été ressenti au-delà des archéologues puisque des responsables d'associations et des élus locaux² y ont vu une faute de goût et l'ont invité à s'informer ou à se taire. Nous n'avons rien compris : il ne s'agissait en fait que d'une « taquinerie » destinée à montrer son affection et son amour de l'archéologie préventive. Dont acte, mais chacun appréciera d'autant plus qu'il s'est montré particulièrement agressif avec SUD Culture Solidaires qui souhaitait avoir des explications.

Après que le porte-parole de l'intersyndicale ait rappelé les principaux points de sa déclaration préalable, le ministre s'est lancé dans un long discours (cf. p.j. pour celles et ceux qui l'aurait zappé), tout ce qu'il y a de plus convenu et empreint d'autosatisfaction. Il s'y efforçait, une nouvelle fois, de démontrer combien les organisations syndicales et les

¹ Accessible ici : http://sud-culture.org/expressions/IMG/pdf_2011_07_01_Declaration_CTPM_11Juil.pdf

² <http://www.lunion.presse.fr/article/aisne/mitterrand-et-les-os-de-poulets-merovingiens> et

<http://www.lunion.presse.fr/article/aisne/musee-de-blerancourt-reactions-aux-propos-du-ministre-une-question-dangle>

agents qu'elles représentent sont incapables d'apprécier à sa juste valeur la pugnacité de son administration. Laquelle, à l'en croire, se bat constamment pour imposer à Bercy, un budget à la hauteur d'une véritable politique culturelle qui veut s'articuler autour de six « priorités » Chacun d'entre nous pourra, point par point, juger sur pièces, car du discours volontariste à la réalité de la politique effectivement mise en œuvre, il y a parfois un véritable gouffre (éducation artistique, démocratisation culturelle,...)

Parmi ces priorités, l'une concerne la révolution numérique et la création d'une filiale par la Bibliothèque nationale de France destinée à conduire des projets de numérisations dans le cadre des « investissements d'avenir » Derrière cette annonce, il y a encore bien des points flous. Quel en sera le budget exact, dans quelles conditions cela se fera (quel statut juridique pour cette filiale, quels rapports avec la BnF...), quels projets de numérisation seront finalement retenus, avec quel personnel, etc ? Il est probable que ces accords sur la numérisation seront totalement dans la droite ligne de la RGPP : sans personnel titulaire supplémentaire (peut-être une ou deux poignées de précaires), avec des partenariats public-privé obligatoires, avec une marchandisation des documents passant par la mise en place des plates-formes de téléchargement payantes pour les livres et les disques numérisés, tout cela visant à transformer un service public en une structure fonctionnant comme une entreprise.

Le spectacle vivant a fait l'objet d'annonces à Avignon, ce 8 juillet qui n'ont guère été développées à l'occasion du CTPM. Et pour cause, tant elles apparaissent sans la moindre originalité et, surtout, aux antipodes des besoins (12 millions d'euros sur trois ans, sur la période 2011-2013) Les conditions de ce « plan d'action », présenté dans le cadre d'une conférence de presse abritée dans une préfecture bunkérisée et devant un parterre de journalistes triés sur le volet, traduisent parfaitement la peur du ministre d'être confronté à la fronde de ce secteur. Il est vrai que, la veille, le ministre venait une nouvelle fois d'être pris à partie dans la cour d'honneur du Palais d'Avignon par David Lescot, comédien, qui a pris la parole au nom des organisations professionnelles de salariés et d'employeurs du spectacle vivant avant d'être longuement applaudi par le public (intervention en p.j.) Une nouvelle fois le ministre a affirmé avoir réussi à « sanctuariser » le budget du spectacle vivant ³. Nous aurions aimé savoir comment il s'y est pris. En appliquant au pied de la lettre la RGPP qui a entraîné la diminution drastique des personnels des DRAC par exemple ? En respectant les préconisations des Entretiens de Valois, qui exigent des Scènes Nationales qu'elles justifient de 2 Millions d'Euros de budget par an pour conserver leur label, ce qui se traduira par la disparition à très court terme d'une vingtaine de Scènes Nationales sur les 70 existants aujourd'hui ? En avalant pendant deux ans la couleuvre de la création du Conseil de la Création Artistique dont le seul effet, après un flop retentissant, aura été de dé-crédibiliser l'existence même de son ministère ? La vérité est qu'il n'a pratiquement rien fait pour le spectacle vivant, et certainement pas sanctuarisé son budget. Sa seule mission a consisté depuis sa nomination à continuer d'entretenir l'illusion d'une politique culturelle, à l'heure où le service public de la culture, comme les autres, est en voie de liquidation pure et simple. Fort heureusement, sous la pression, il a, malgré ses dénégations, finalement abandonné le concept de « culture pour chacun » qui aurait constitué un renoncement ultime au développement d'une véritable politique culturelle ouverte à toutes et tous.

Quelles réponses face au malaise des agents du MCC !

³ La position de Sud Culture Solidaires sur le plan en faveur du spectacle vivant sera diffusée très prochainement.

L'un des enjeux de ce CTPM était de voir si le ministre avait enfin pris la juste mesure des effets néfastes de sa politique au sein du ministère, de ses services déconcentrés et de ses opérateurs. Serait-il capable d'apporter de vraies réponses à celles et ceux qui refusent l'installation de la Maison de l'Histoire de France sur le site parisien des Archives Nationales. Pourrait-il répondre aux agents grévistes du Palais de la Découverte/cité des sciences qui dénoncent le régime minceur auquel ils sont soumis. Avait-il pris conscience du mouvement de colère et du ras-le-bol qui montent dans les DRAC, tant les agents qui les servent avec une rare dignité sont soumis aux aléas d'une RGPP assassine qui tranche dans le vif de leurs missions et dégrade de jour en jour leurs conditions de travail. Quelles seraient ces solutions pour combattre le mal-être et la souffrance au travail qui gangrène de plus en plus son ministère ?

Frédéric Mitterrand a reconnu le caractère anxiogène et déstabilisant d'une politique qui, comme dans l'administration centrale, manque de clarté. Mais, peu importe les inquiétudes des agents dès lors qu'il s'agit de construire, grâce à une RGPP « porteuse d'une ambition modernisatrice », un « ministère plus fort et plus assuré ». D'ailleurs de quoi se plaindraient les agents du MCC alors que leurs collègues des autres ministères seraient autrement plus malmenés et que les budgets de la culture sont à la baisse partout en Europe. Il l'a annoncé tout net : attendons nous à de nouveaux « redéploiements », des « ajustements », voire des « innovations ». Nous savons pertinemment ce qu'il y a désormais derrière ces concepts.

Concernant les DRAC ⁴, il avoue qu'elles sont confrontées au manque d'effectifs ou aux dysfonctionnements de Chorus ⁵. Mais c'est pour se satisfaire du maintien des DRAC dans la réorganisation de l'État au niveau territorial. Quant à Chorus, il renvoie la solution aux « experts » qui auraient apporté les solutions nécessaires, alors même qu'ils ont encore plus déstabilisé les cellules comptables auxquelles ils sont venus prodiguer leurs précieux conseils. Nous conseillons au ministre la lecture du dernier rapport de la Mission d'information relative à la mise en œuvre de la LOLF (Milolf)⁶ qui, après la cour des comptes, confirme la gabegie financière que constitue cet « outil » révolutionnaire. Afin d'évaluer l'impact de Chorus sur l'organisation des services et les conditions de travail des agents concernés, SUD Culture Solidaires avait demandé qu'une expertise soit engagée, non pas par les responsables des services eux-mêmes, trop enclins à cacher la situation, mais par l'IGAC. Le secrétariat général nous l'avait proposé pour le premier trimestre 2012, ce qui nous apparaissait trop tard. Le ministre a annoncé que ce serait finalement à l'automne. Au sujet du sous-effectif chronique des DRAC et du nombre trop important de postes vacants, le secrétariat général est invité à faire des propositions pour la rentrée. Autre engagement du ministre : il s'engage, lors de ses déplacements en région, à rencontrer les agents déconcentrés plus systématiquement qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. Ce qui ne devrait pas être trop difficile... La mobilisation de presque toutes les DRAC et l'avertissement d'actions dès septembre, semblent donc porter leurs premiers fruits mais il faudra plus que des visites de courtoisie ou des annonces sans lendemain pour calmer les agents. Ceux-ci doivent donc maintenir la pression et, après s'être exprimés DRAC par DRAC, se coordonner et déterminer collectivement les actions qui

4 DRAC : Directions régionales des affaires culturelles

5 CHORUS : l'objectif du progiciel Chorus est d'améliorer la performance et la transparence de la gestion publique ce qui oblige les personnels administratifs chargés, à des titres divers, de la comptabilité à refaire en cours d'année une reprise complète des données... avec moins de personnels.

6 http://www.acteurspublics.com/files/pdf/nap/rapport_MILOLF_2011.pdf (p.87-90).

permettront de changer leur quotidien. A défaut, comme ils le pensent maintenant, certains responsables de l'administration continueront à n'y voir qu'un mécontentement orchestré par ... quelques syndicalistes stipendiés

L'intersyndicale avait averti le ministre de l'augmentation des cas de souffrance au travail. Il s'est déclaré « préoccupé », notamment par quelques cas qui ont fait l'objet de missions conduites par l'inspection générale des affaires culturelles. Il s'est refusé à transmettre leurs rapports mais promet des « échanges approfondis » avec les organisations syndicales. Pour SUD Culture, c'est au-delà des cas individuels que la réflexion doit se porter. Nous continuons donc à exiger que l'ensemble des CHS se saisisse de la question afin qu'une véritable politique d'ensemble d'éradication de la souffrance au travail soit mise en place. La diffusion d'une circulaire, aussi novatrice soit-elle ou la formation des membres des CHS (qui devrait d'ailleurs obligatoirement être suivie par l'ensemble de la hiérarchie qui brille souvent par son absence) ne sauraient suffire. Le ministre s'est déclaré attentifs au devenir des filières ASM, administrative et scientifique. Mais hormis l'annonce de recrutements par concours pour la première d'entre elle, les évolutions sont renvoyées à la démarche GPEEC... qui va prendre du temps. Enfin, le ministre a indiqué qu'une discussion avec les organisations syndicales aurait lieu à la rentrée au sujet de la Maison de l'histoire de France. Nous verrons à cette occasion quelle est sa marge de manœuvre.

Pour conclure, il a réaffirmé son attachement au « dialogue social » Mais il confond dialogue et réunion d'information, de plus en plus nombreuses, il est vrai. Mais pour quel résultat ? Pour SUD Culture Solidaires, un vrai dialogue social, s'il ne veut pas être une simple caricature, suppose une réelle écoute des représentants du personnel, et certainement pas venir simplement leur présenter des décisions déjà prises et non négociables. Le ministre et ses collaborateurs n'ont toujours pas fait la démonstration qu'ils y étaient prêts.

2. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE GPEEC AU MINISTÈRE

Durant plusieurs réunions (deux cette année), SUD Culture Solidaires a débattu avec le secrétariat général de cette fameuse démarche GPEEC (Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) qui n'a qu'un objectif : adapter les effectifs, et donc les missions futures des agents, à un cadre contraint de forte réduction des effectifs voulus par la RGPP. Alors qu'il faudrait réfléchir d'abord à l'étendue des missions du Ministère et, ensuite, mettre en place les effectifs nécessaires. C'est ainsi que nous avons mis en avant des cas concrets : situation de l'emploi dans les DRAC, externalisation de la filière ASM telle qu'elle est envisagée au MUCEM avant d'être probablement étendu à l'ensemble des opérateurs du ministère, précarité accru.

Nous nous sommes étonnés que la synthèse des travaux menés sur la GPEEC (avril décembre 2010) ne concerne que le périmètre des « fonctions support » du MCC et ne prenne pas en compte les établissements publics et donc l'ensemble des agents du ministère. Le bilan social 2009 présenté lors d'un récent CTPM, indique que la répartition des emplois entre le ministère, les EPA ⁷, les Epic ⁸ et les associations est la

7 EPA : Établissement public à caractère administratif : Exemples: La bibliothèque nationale de France, Les écoles nationales supérieures d'architecture, Le musée du Louvre, Le musée Rodin ...

8 EPIC : Quelques exemples : L'Opéra national de Paris, La Comédie-Française, L'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV), La Réunion des musées nationaux (RMN) ...

suivante : 38 % soit 11731 emplois sont affectés au MCC ; 41 % soit 12742 emplois sont affectés aux EPA ; 21% soit 6455 emplois aux associations et EPIC. Ce sont donc les 2/3 des effectifs qui ne seraient pas pris en compte dans la réflexion GPEEC. Dans ces conditions, il serait impossible de travailler avec sérieux sur une politique prévisionnelle des effectifs et des emplois. En réponse, l'administration a affirmé que la GPEEC intégrerait bien l'ensemble des agents du MCC.

D'autre part, nous nous sommes également inquiétés que le Protocole d'accord portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels⁹ du 31 mars 2011, ne soit pas pris en compte dans les prévisions d'effectifs. Selon l'administration, ce protocole (CDIsations et titularisations) n'aura aucun pas de réel impact car les emplois existent déjà et qu'ils ne génèrent qu'un changement de statut.

Nous en doutons fortement. Si nous nous basons sur les chiffres de 2009, le ministère et ses opérateurs comptait environ 11000 « contractuels » se décomposant entre environ 4700 agents au titre de l'Article 4¹⁰ et 5834 agents au titre de l'Article 6 (mais seulement 1485 en équivalent temps plein) Ces derniers sont principalement concentrés dans 84% dans les établissements publics qui y ont de plus en plus recours. Nous n'avons pas de données fiables sur les « vacataires » qui, dans certains établissements, ne bénéficient pas du même statut que les « contractuels » alors que « tous les agents concernés devraient pourtant être considérés des contractuels au sens juridique de terme », ni sur les contrats aidés, pourtant illégaux au ministère, ni sur les contrats d'assistants d'éducation. Les bilans sociaux du MCC ainsi que l'observatoire de la précarité, ne fournissent pas de détails sur l'affectation des contractuels Article 4. Pour les contractuels Article 6, nous ignorons leur répartition entre occasionnels, saisonniers et besoins permanents, ainsi que le nombre d'agents en CDD par rapport à ceux en CDI. Nous n'avons pas plus d'informations sur leur ancienneté, leur quotité horaire, la durée de leur contrat, ni sur les postes qu'ils occupent réellement. Les chiffres et les tableaux que l'administration daigne nous communiquer restent, dans leur froideur statistique, de simples éléments de mesure, coupés de toute réalité et qui ne nous permettent pas de mieux connaître les femmes et les hommes qui, à cause la situation professionnelle qui leur est imposée, subissent cette précarité et doivent vivre et parfois survivre.

Ce manque d'informations rend difficile un estimatif du nombre d'agents éligibles au protocole d'accord, ou des agents automatiquement CDIsés à la date de publication de la loi résultant du protocole d'accord. Les dispositions prises dans le cadre de ce protocole et de la loi de mise en place vont certainement modifier les analyses « prévisionnelles » Comment peut on ne pas tenir compte du déroulement des carrières et des compétences des personnels non pris en charge par la GPEEC ? En tout état de cause, il reste de nombreuses questions en suspens. Il est nécessaire d'ouvrir suffisamment de postes sur chacune des 4 années couvertes par le protocole. Il est indispensable d'inclure l'ensemble des agents n'ayant pas l'ancienneté nécessaire à la date de la mise en place et qui l'obtiendront avant la date butoir et fatidique des 4 années. Il est important de permettre cet effort supplémentaire dès 2012 afin que les agents titularisables puissent bénéficier des 15 ans de fonction publique afin de valider leur retraite dans de bonnes conditions. Comment cela va-t-il se passer pour les corps qui ont peu de personnel (particulièrement en régions) et les agents seront-ils nommés sur poste ou non ? Cela risque de recréer de la

⁹ Faute de temps, nous n'avons pu développer l'ensemble de notre argumentaire que nous reprenons ici.

¹⁰ Agents au titre de l'Article 4 : Contractuels sur article 4 de la loi du 11 janvier 1984 : de niveau de la catégorie A, allant jusqu'au temps plein .

précarité particulièrement dans les petits établissements, car si les agents contractuels ne sont pas titularisés sur place, les établissements feront le choix de les remplacer par d'autres contractuels, parfois sur un statut encore plus précaires. S'ils sont titularisés sur place avec l'argent au préalable prévu pour les contractuels, cet argent sera perdu par l'établissement.

Se pose également la question de la formation et les évolutions de carrière ainsi que l'égalité des droits entre titulaires et contractuels.

Nous avons expressément demandé que cet état des lieux soit réalisé avant la fin du mois de juin 2011, condition indispensable pour que les opérations de titularisation puissent réellement débuter en 2012, et permette la CDIisation des agents dès la publication de la loi. Hors à ce jour, aucun comité de suivi n'a été mis en place et le ministère réfute le droit aux organisations syndicales non signataires (dont l'Union Syndicale Solidaire) d'y participer. Lors de récentes réunions le ministère a estimé qu'environ 1000 agents étaient susceptibles d'être titularisés, mais n'a donné aucun chiffre pour les CDIisations. C'est bien évidemment une excellente nouvelle pour les 10% d'agents qui bénéficieront du protocole et de sa traduction juridique dans la loi. Mais qu'en sera-t'il pour les 90% restants ? On sait d'ores et déjà que la grande majorité des agents sur besoin permanents mais dont les fonctions impliquent un service à temps incomplet et qui n'ont pas 70% d'un temps plein, ainsi que les agents contractuels sur des besoins occasionnels (10 mois maximum) ou saisonniers (6 mois maximum) sont exclus du processus. Ce sera donc 84% des agents non titulaires des établissements publics (soit environ 5000) qui sont condamnés à rester précaires ! Comment leur situation sera-t-elle prise en compte ? , qu'est ce qui leur sera proposé ? Nous n'avons eu aucune réponse concrète. Une injustice en appelant une autre, depuis le début de l'année, les agents non titulaires, en particulier ceux sur article 6, sont en butte à des difficultés pour accéder aux logements sociaux. C'est probablement ainsi que le gouvernement veut œuvrer pour l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique lutter contre les discriminations » D'autre part, dans un courrier remis en séance¹¹, nous avons demandé que des mesures claires et précises soient prises pour que tous les agents contractuels, y compris ceux sur article 6¹², puissent y accéder.

SUD Culture Solidaires a souhaité que le ministre mette en place le plus rapidement possible avec les organisations syndicales représentatives, signataires ou non, un suivi de l'état des lieux.

Lors de l'observatoire de la précarité 2010, le ministère s'était engagé à rappeler à l'ordre les établissements et les services qui n'ont pas cessé leurs pratiques illégales dans la gestion des contractuels occasionnels ou saisonniers. SUD Culture Solidaires a donc demandé qu'un rappel à la règle soit réaffirmé afin de ne pas permettre aux employeurs publics de contourner la loi. Il est donc impératif de prévoir et de repérer les emplois permanents déguisés afin qu'ils ne soient pas pourvus par des agents sur contrat occasionnel ou saisonnier.

Il s'agit ni plus ni moins que de respecter véritablement le chapitre premier du projet de loi issu du protocole « Lutte contre la précarité dans la fonction publique »

¹¹ Que nous avons également diffusé sur l'intranet.

¹² Agents au titre de l'Article 6 également nommés « vacataires »

6.1 contractuels sur article 6.1, sur besoin permanent mais dont les fonctions impliquent un service à temps incomplet (70% d'un temps plein au maximum) ;

6.2 contractuels sur article 6.2, sur des besoins occasionnels (10 mois maximum) ou saisonniers (6 mois maximum)

Bien sûr un plan de titularisation massif et sans conditions de tous les précaires serait encore mieux...

3. La stratégie ministérielle de développement durable.

Suite au cadre législatif consécutif au Grenelle de l'Environnement, a été mise en place, en juillet 2010, la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013. Le ministère de la Culture et de la Communication, qui s'est engagé dans cette démarche « éco-responsable » (achats, fonctionnement, gestion de l'immobilier), entend également promouvoir ses politiques (patrimoine, architecture, équipements culturels, diversité culturelle et sociale...) comme porteuses de développement durable. Chacun des agents du MCC a d'ailleurs été convié à faire part de ses réflexions. Le porteur du projet nous a présenté un programme ambitieux s'articulant autour d'une quarantaine d'actions regroupées autour de trois axes et de neuf défis qui constituent autant d'engagements auxquels SUD Culture Solidaires ne peut que souscrire. Mais nous avons demandé quels seraient les moyens engagés afin qu'ils ne restent pas de simples vœux pieux. Pour l'instant, à part la « nomination » de correspondants « développement durable » et, ici ou là, la mise à disposition de bacs de tri sélectifs, nous peinons à percevoir des modifications profondes allant dans le sens d'une véritable implication écologique. Le volet « social », notamment, ne s'est nullement traduit dans les faits. Avec d'autres organisations syndicales, SUD Culture Solidaires, demande depuis des années que le MCC soit attentif aux droits des salariés des nombreuses entreprises sous-traitantes en leur imposant une charte sociale qui leur permettrait de concourir aux marchés publics. Peine perdue pour l'instant... La aussi, nous jugerons sur les faits. Pour cela, il est nécessaire que des « indicateurs » permettent de suivre dans le temps la mise en œuvre de ses nombreuses actions et qu'un bilan soit régulièrement fait dans les différentes instances paritaires qui doivent être étroitement associées.

4. Financement de l'archéologie préventive

Nous n'avons rien appris de bien nouveau. Le ministère souhaite, qu'à l'occasion de l'examen du budget 2012, la redevance d'archéologie préventive soit adossée à la taxe locale d'aménagement et qu'un pourcentage de celle-ci (0,5%) lui soit réservé. Il espère que cette mesure rapportera plus de 120 millions d'euros. Accompagnée d'une réduction des coûts et de la suppression d'une partie des exonérations, l'archéologie préventive, qui fait l'objet d'une attention constante du ministre, devrait sortir de l'ornière. Encore faut-il que ces mesures soient effectivement adoptées par le parlement, ce qui n'est pas encore gagné.

5. Questions diverses.

*Les organisations syndicales ont demandé conjointement des explications sur la situation des agents de catégorie C qui n'ont reçu ni leur changement d'échelon ni le salaire correspondant alors que c'est une procédure automatique. Il nous a été répondu qu'une recherche allait être lancée afin de vérifier que la cause n'est pas due à un bug du logiciel Rhapsodie. Il convient que ce problème soit résolu rapidement.

*Les évolutions indiciaires de nombreux agents non titulaires (majoritaires dans les EP) n'ont pas été pris en compte. Le responsable est le contrôleur financier qui refuse de

valider ces évolutions tant qu'un avenant n'aura pas été rédigé. Ce qui sera chose faite entre septembre et octobre. SUD Culture Solidaires a demandé que l'administration en informe rapidement, par tous les moyens possibles, l'ensemble des agents concernés et leurs établissements.

*SUD Culture Solidaires a demandé des explications sur la situation et l'avenir professionnel des Dracs adjoints. Ceux-ci doivent repostuler soit sur leur propre poste soit dans une autre DRAC. Les conditions d'admission semblent avoir évolué ces dernières semaines. Il serait difficilement compréhensible que certains des titulaires actuels qui n'ont pas démerité et ont fait preuve d'une compétence reconnue soient purement et simplement écartés pour des motifs autres que professionnels. Nous souhaitons que les éventuelles nouvelles nominations tiennent compte de la situation difficile que vivent les Directions régionales des affaires culturelles. Quelles sont les procédures de recrutement qui ont finalement été adoptées ? Quels sont les critères qui seront pris en compte pour les recrutements ? A quelle date les candidat-e-s seront-ils informé-e-s ? Qu'advient-il des Dracs adjoints en poste qui n'auront pas été retenus ? Autant de questions qui méritent une réponse rapide. Le directeur du cabinet n'étant plus présent, il a été convenu qu'un courrier lui serait envoyé avec copie au secrétaire général. Nous attendons la réponse qui, nous l'espérons, ne saurait tarder.

SUD Culture Solidaires, le 18 juillet 2011.